



Conseil Municipal du 27 décembre 2016 à 18 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

♦♦♦

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 22 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 27 décembre 2016 à dix-huit heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

♦♦♦

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2016.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. ***Après en avoir délibéré, le Conseil l'aprouve à l'unanimité.***

2 – Adoption du tableau fixant les taux de « promus – promouvables » pour les avancements de grade du personnel communal concerné

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le taux peut varier de 0 à 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emploi des agents de police.
- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade pour la commune de Cassagne, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Taux	Observations
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 %	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux d'avancement pour les grades d'avancement proposés dans le tableau présenté ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.